CONSEIL MUNICIPAL DU 06 novembre 2013

L'an deux mille treize, le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le trente-et-un octobre s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

<u>Étaient présents</u>: MM. LALOT François, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, PELTIER Michel, Mme BRIDONNEAU Cathy, MM. BROSSIER Patrick, BROUSSEAU Rémi, LEHOREAU Jean-Marie.

<u>Absents excusés</u>: Mmes ANTONIO Chantal, VIGNEAU-FILATRE Caroline, GUILLOTEAU-MERCIER Corinne ayant donné pouvoir à Mme BRIDONNEAU Cathy.

Absents: MM. GUILLOTEAU Gérard et MARAIS Stéphane

Mme BRIDONNEAU Cathy a été élue secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 13 décembre 2012, 21 février, 11 avril, 30 mai, 18 juillet et 22 juillet 2013. Le compte-rendu du 23 avril 2013 est en attente de validation. Mme Guilloteau-Mercier Corinne souhaite apporter une modification, ce compte-rendu sera donc soumis à l'approbation des conseillers au prochain Conseil Municipal.

Délibération n° 2013/56 : SUBVENTION U.S.E.P. ÉCOLE Pierre Halet de CHANÇAY :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de trois enseignantes de l'école de Chançay, Mmes Blondeau Domitille, Migeon Sabrina, Nicoullaud Linda qui souhaitent relancer le fonctionnement de l'association Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) pour les élèves de cycle 1 et 2. L'adhésion à l'USEP 37 permettra l'emprunt de matériel sportif ainsi que la participation des élèves à diverses rencontres sportives dans le cadre scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 160 €.

<u>Délibération n° 2013/57 : DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CRÉDITS ET OUVERTURE</u> DE CRÉDITS- BUDGET COMMUNAL GESTION 2013 :

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder en section d'investissement à un virement de crédits et à une ouverture de crédits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que :

- article 020 Dépenses imprévues = 4 500,00 €
- article 21318 opération 198 Travaux Bâtiments communaux 2013 = + 4 500,00 €
- article 020 (dépenses imprévues) = 260,00 €
- article 165 (dépôts et cautionnements reçus) = + 260,00 €

<u>Délibération n° 2013/58 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE CHANÇAY AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOUVRILLON À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2014 :</u>

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 avril dernier, le Conseil Municipal a validé la représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Vouvrillon à compter du 1^{er} janvier 2014, en tenant compte de la population, à savoir 4 délégués communautaires pour Chançay.

Il rappelle également que cette nouvelle représentation s'adapte à la nouvelle configuration liée au retrait de 3 communes à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. le Maire précise qu'il y a désormais lieu de procéder à l'élection de quatre délégués communautaires qui siègeront à la CCV à compter du 1^{er} janvier 2014. La Commune de Chançay ayant actuellement 4 membres titulaires et 4 suppléants, M. le Maire propose les 4 délégués titulaires actuels pour représenter la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte que:
 - M. LALOT François,
 - M. GUILLOTEAU Gérard,

- M. LOIR-MONGAZON Jean-Claude,
- M. PELTIER Michel

Sont délégués communautaires représentants la Commune de Chançay à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal de Mars 2014.

- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier pour la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n° 2013/59 : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ TERRALYS EN VUE DE L'EXPLOITATION AU LIEU-DIT VAUBRAULT À CHANÇAY D'UN BIO-CONDITIONNEUR DE BIO-DÉCHETS ET DE LA MISE EN PLACE D'UN ÉPANDAGE:

La Société Terralys, situé au lieu-dit Vaubrault le long de la RD 79, sollicite l'autorisation d'exploiter une unité de déconditionnement de biodéchets et d'épandre des eaux résiduaires et du compost non normé provenant de son unité de compostage sur des terres agricoles dans le cadre d'une réactualisation des conditions d'exploiter. M. le Maire rappelle que cette demande est soumise à une enquête publique sur le territoire de la Commune de Chançay depuis le 8 octobre 2013 jusqu'au vendredi 8 novembre 2013. Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le dossier présenté.

Le Conseil Municipal relève les observations suivantes :

- Sur le plan du trafic routier, cette installation entrainera une augmentation du trafic Poids Lourds (+0,8 en entrée et 1,2 en sortie par jour) qui s'ajoutera au trafic déjà existant et généré par cette entreprise sur un réseau routier inadapté (Route Départementale 79). Ce trafic est à l'origine de nuisances et de risques, en particulier dans la traversée de la Vallée de Raye au milieu des habitations et des exploitations viticoles, et bien souvent due à des camions non bâchés, des bennes non étanches, circulant à des vitesses trop importantes.
- Sur le plan environnemental, l'étude comporte des imprécisions quant :
 - aux émissions olfactives,
 - à la maîtrise des risques de fuites de nitrates et de phosphores lors des épandages,
 - à l'absence de programme prévisionnel d'épandage,
- à l'absence de date précise d'installation de deux bâches souples de 300 m³ pour le stockage des effluents liquides avant l'épandage.

Au vu de ces observations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet des réserves sur le dossier présenté.

QUESTIONS DIVERSES:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Délibérations du 06 novembre 2013, numérotées de 56 à 59.

Les membres présents ont signé au registre :

ANTONIO Chantal Excusée	BRIDONNEAU Catherine	BROSSIER Patrick	BROUSSEAU Rémi	GUILLOTEAU- MERCIER Corinne EXCUSÉE
GUILLOTEAU Gérard Absent	LALOT François	LEHOREAU Jean- Marie	LOIR-MONGAZON Jean-Claude	MARAIS Stéphane Absent
PELTIER Michel	VIGNEAU- FILATRE Caroline EXCUSÉE			